

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/115/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation par la Ville d'EU d'un rassemblement de voitures anciennes

le Samedi 31 août 2024.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Samedi 30 août 2025 de 6 heures à 18 heures

Article 1^{er} : Le parking place Isabelle d'Orléans sera interdit au stationnement, afin d'y stationner des voitures anciennes.

Article 2 : Un défilé de voitures anciennes traversera diverses rues de la ville de 9 h30 à 12 h30.

Article 3 : L'allée du cheval sera interdite au stationnement, afin d'y stationner les véhicules participant à la balade matinale.

Article 4 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

